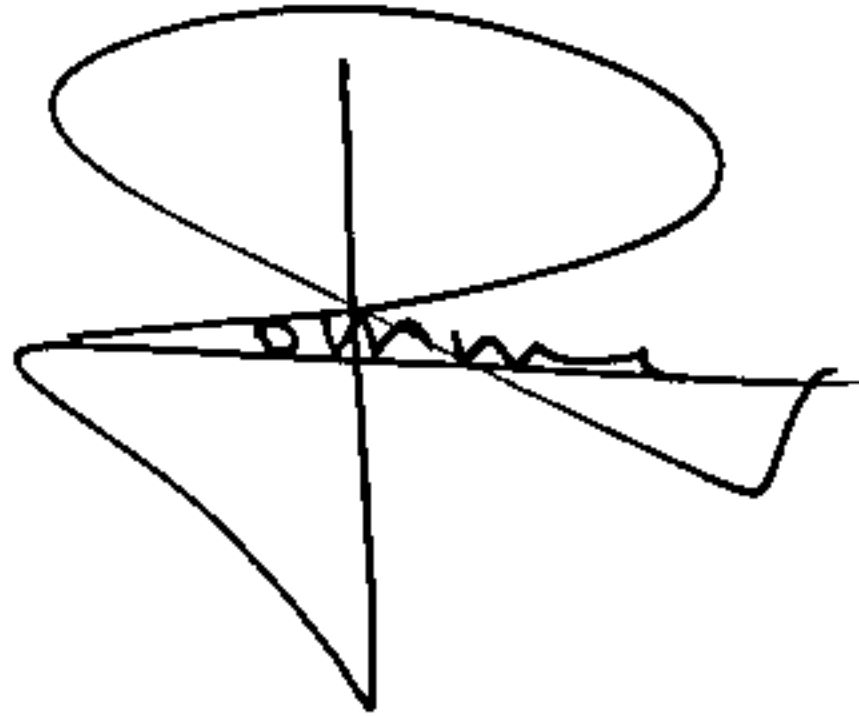


Déposé au Greffe
le 19 NOV. 2008
sous le N° 2812067
RCS N° 92 B.214

EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE
Société Anonyme au capital de 38 112,25 euros
Siège social : 46 rue Noire - 44000 NANTES
384 440 889 RCS NANTES

2812067

CERTIFIÉ CONFORME



PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU 28 AOUT 2006

L'an deux mil six,

Le 28 août,

A 9 heures,

Les administrateurs de la société EURO FIDUCIAIRE ATLANTIQUE se sont réunis en Conseil, au siège du cabinet EXCO ATLANTIQUE, 46 bis rue des Hauts Pavés 44000 NANTES, sur convocation du Président, faite conformément aux statuts.

Il résulte du registre de présence qu'à cette réunion :

Sont présents :

- | | |
|-------------------------|------------------------------|
| ➤ Monsieur Pierre JOUIS | ➤ Monsieur Philippe LHOMMEAU |
| ➤ Monsieur Jean GRAVIER | ➤ Monsieur François MACE |

Le Conseil, réunissant le quorum requis, peut délibérer valablement.

Monsieur Pierre JOUIS préside la séance en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe LHOMMEAU remplit les fonctions de secrétaire.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal des délibérations de la précédente réunion et le Conseil adopte ce procès-verbal.

Handwritten mark or signature.

Handwritten signature.

Le Président rappelle que le Conseil est appelé à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Autorisation de cessions d'actions et agrément d'un nouvel actionnaire,
- Nomination d'un nouveau Président du Conseil d'Administration en remplacement du Président démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un nouveau Directeur Général en remplacement du Directeur Général démissionnaire ; fixation de ses pouvoirs et de sa rémunération,
- Nomination d'un administrateur à titre provisoire en remplacement de Monsieur Pierre JOUIS, démissionnaire,
- Questions diverses,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

AUTORISATION DE CESSIONS D'ACTIONS ET AGREMENT D'UN NOUVEL ACTIONNAIRE

Le Président expose au Conseil qu'en application de l'article 10 des statuts, certains actionnaires soumettent à l'agrément du Conseil les cessions suivantes au profit de la société AVEC, dont le siège est fixé 45 boulevard Meusnier de Querlon 44000 NANTES, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro 452 995 087 RCS NANTES, moyennant le prix de CENT EUROS (100 €) par action :

- la société EXCO ATLANTIQUE céderait les 2 491 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société AVEC, moyennant le prix total de 249 100 euros.
- Monsieur Jean GRAVIER céderait les 2 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société AVEC, moyennant le prix total de 200 euros.
- Monsieur François MACE céderait les 2 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société AVEC, moyennant le prix total de 200 euros.
- Monsieur Pierre JOUIS céderait les 2 actions lui appartenant dans la Société au profit de la société AVEC, moyennant le prix total de 200 euros.
- Monsieur Philippe GAY céderait l'action lui appartenant dans la Société au profit de la société AVEC, moyennant le prix total de 100 euros.

Puis il offre la parole aux administrateurs.

M

R

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, d'agréer purement et simplement les cessions projetées.

Le Conseil charge son Président de veiller à ce que le nom de la société AVEC soit inscrit dans les registres de la Société en qualité de nouvel actionnaire de la Société.

NOMINATION D'UN NOUVEAU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN REMPLACEMENT DU PRESIDENT DEMISSIONNAIRE

Le Président informe le Conseil de sa décision de renoncer à son mandat de Président du Conseil d'Administration de la Société et en expose les raisons.

Il indique également qu'il ne désire plus exercer les fonctions de Directeur Général de la Société.

Il demande aussi à être déchargé de ses fonctions d'administrateur.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie son Président pour les services rendus à la Société.

La candidature de Monsieur Philippe LHOMMEAU aux fonctions de Président du Conseil d'Administration est soumise au vote des administrateurs.

Le Conseil, après en avoir délibéré, élit, à l'unanimité, Monsieur Philippe LHOMMEAU Président du Conseil d'Administration, en remplacement de Monsieur Pierre JOUIS, et ce pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 DECEMBRE 2011.

Monsieur Philippe LHOMMEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions légales, réglementaires et statutaires, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Philippe LHOMMEAU organisera et dirigera les travaux de celui-ci, dont il rendra compte à l'Assemblée Générale. Il veillera au bon fonctionnement des organes de la Société et s'assurera, en particulier, que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

La rémunération du Président du Conseil d'Administration sera fixée ultérieurement par le Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe LHOMMEAU préside alors la réunion.

PM

R

NOMINATION D'UN NOUVEAU DIRECTEUR GENERAL EN REMPLACEMENT DU DIRECTEUR GENERAL DEMISSIONNAIRE

Le Président rappelle au Conseil que Monsieur Pierre JOUIS occupait également les fonctions de Directeur Général de la Société et qu'il convient de désigner un nouveau Directeur Général.

En conséquence, il demande au Conseil de bien vouloir procéder à son remplacement et le Conseil prend acte de sa démission.

Après en avoir délibéré, le Conseil désigne, à l'unanimité, Monsieur Philippe LHOMMEAU, Président du Conseil d'Administration, pour assumer la direction générale de la Société pour la durée de son mandat d'administrateur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 DECEMBRE 2011.

Monsieur Philippe LHOMMEAU déclare accepter les fonctions qui viennent de lui être conférées et satisfaire à toutes les conditions requises par la loi, les règlements et les statuts, notamment en ce qui concerne les règles de cumul des mandats.

En sa qualité de Directeur Général, Monsieur Philippe LHOMMEAU jouira des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société, dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au Conseil d'Administration. Il représentera la Société dans ses rapports avec les tiers.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste égal au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Pierre JOUIS.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur ~~Pascal~~...~~POTIRON~~....., et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur ~~Pascal~~...~~POTIRON~~....., demeurant ~~11 rue de la Sabotie / 81e rue / 101e~~ en remplacement de Monsieur Pierre JOUIS, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

M

P

Monsieur ~~Pascal... POTIER~~..... exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice à clore le 31 DECEMBRE 2011.

Monsieur ~~Pascal... POTIER~~... entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR EN REMPLACEMENT D'UN ADMINISTRATEUR DEMISSIONNAIRE

Monsieur Jean GRAVIER, informe le Conseil qu'il souhaite démissionner de ses fonctions d'administrateur, et demande au Conseil d'Administration de bien vouloir procéder à son remplacement.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur Jean GRAVIER pour les services rendus à la société.

Le Président expose au Conseil que, par suite de la démission de Monsieur Jean GRAVIER, un siège de membre du Conseil d'Administration est devenu vacant.

Puis il est rappelé qu'en cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges de membres du Conseil d'Administration sans que le nombre de ceux-ci devienne de ce fait inférieur au minimum statutaire ou légal, l'article L. 225-24 du Code de commerce permet au Conseil de procéder entre deux Assemblées Générales à des nominations à titre provisoire.

Le Président expose au Conseil que, si le nombre des membres en fonction reste égal au minimum légal et statutaire, il conviendrait cependant de procéder à la nomination d'un nouvel administrateur en remplacement de Monsieur Jean GRAVIER.

Il propose donc aux membres du Conseil la nomination à titre provisoire de Monsieur ~~Yann... MAUGER~~..., et leur offre la parole.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer administrateur à titre provisoire Monsieur ~~Yann... MAUGER~~..., demeurant ~~17 rue du Calvaire - 44610 INDERE~~, en remplacement de Monsieur Jean GRAVIER, démissionnaire.

Conformément à la loi, cette nomination est faite sous réserve de sa ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Monsieur ~~Yann... MAUGER~~... exercera ses fonctions d'administrateur pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à tenir dans l'année 2012 pour statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 2011.

91



Monsieur ~~Yann MAUCEN~~... entre alors en séance et déclare qu'il accepte les fonctions d'administrateur, qu'il satisfait aux règles légales relatives au cumul des fonctions d'administrateur et qu'il n'est frappé par aucune mesure ni disposition susceptibles de lui interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

DEMISSION D'UN ADMINISTRATEUR

Monsieur François MACE, informe le Conseil qu'il souhaite démissionner de ses fonctions d'administrateur.

Le Conseil prend acte de cette démission et remercie Monsieur François MACE pour les services rendus à la société.

Le Président expose au Conseil que le nombre des membres en fonction reste égal au minimum légal

Il propose donc aux membres du Conseil de ne pas nommer d'administrateur en remplacement de Monsieur François MACE, démissionnaire.



Le Conseil donne tous pouvoirs à Monsieur Philippe LHOMMEAU ou à toute personne qu'il se substituerait pour remplir toutes formalités de publicité ou autres prescrites par la loi.

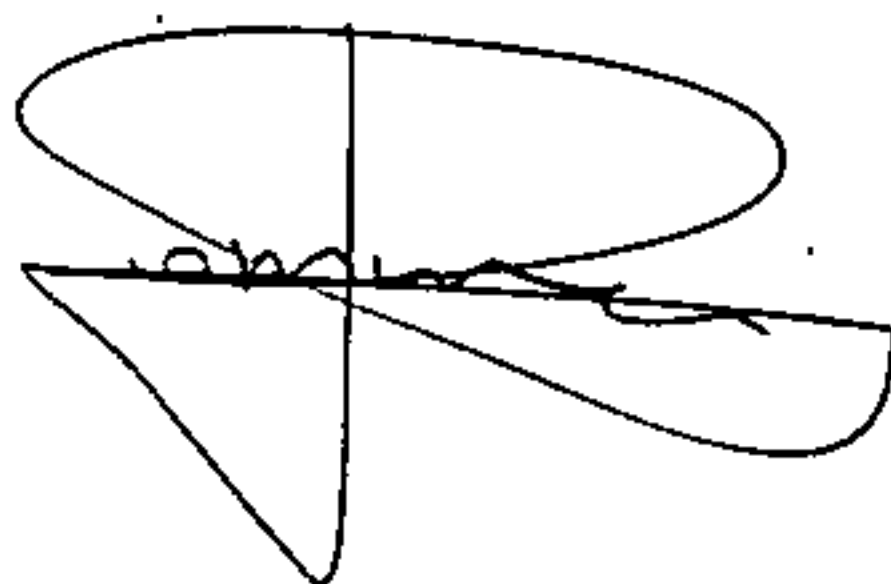
L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, le Président déclare la séance levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et un Administrateur au moins.

h

LE PRESIDENT

Monsieur Philippe LHOMMEAU



Monsieur Jean GRAVIER

Monsieur Pierre JOLIS

